

Amiens, le 7 avril 2008

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
110 rue Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons lu avec beaucoup d'attention vos propositions de programmes scolaires et tenons à vous exprimer notre profonde perplexité devant l'absence de référence au programme « apprendre à porter secours », débuté en 1997 et mis en place par votre ministère en convention avec le Ministère de la Santé dès février 2003.

Les SAMU et leurs Centres d'Enseignement de soins d'urgence (CESU) avaient élaboré ce programme avec la direction de l'enseignement scolaire en tenant compte du développement de l'enfant, des besoins de santé publique et des recommandations scientifiques internationales.

Ce programme est actuellement enseigné par les Professeurs des Ecoles en lien avec les apprentissages fondamentaux, ce qui permet une réelle construction de savoir. L'efficacité et l'originalité de cet enseignement, par rapport aux expériences anglo-saxonnes, reposent justement sur le fait qu'il est transdisciplinaire, enseigné dans la vie de classe et avec une complexité croissante en lien avec le développement psychomoteur de l'enfant et les programmes scolaires.

Les résultats de cet apprentissage ont été évalués par des études comparatives randomisées qui ont montré des différences hautement significatives entre les élèves formés et les élèves non formés.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire parvenir ces travaux et tenons à souligner que notre pays a pris une réelle avance en ce domaine grâce à ce programme.

Par ailleurs les appels réels d'enfants de moins de 10 ans reçus par les SAMU confirment quotidiennement la nécessité de cet apprentissage. Limiter cet apprentissage aux collèges ne permettrait pas de toucher l'ensemble des citoyens et ferait perdre tout l'intérêt de l'acquisition véritable de comportements adaptés depuis le plus jeune âge. Tous les travaux scientifiques internationaux insistent sur la nécessaire précocité de l'apprentissage.

Le décret interministériel du 13 janvier 2006 relatif à la formation aux premiers secours a concrétisé ces années de travail commun et d'évaluation. Le Comité National de Pilotage interministériel prévu par la circulaire de mai 2006 s'est déjà réuni 2 fois sous l'autorité de vos services pour permettre la poursuite de la mise en place de cet apprentissage.

A l'heure où les défibrillateurs automatisés deviennent accessibles au public et où des campagnes nationales de santé publique prônent l'apprentissage des gestes de secours et l'appel précoce au SAMU, il nous paraît gravissime de revenir plus de 10 ans en arrière.

A ce jour, 60000 brochures sur ce thème ont été distribuées aux enseignants par vos services et il s'agit de la meilleure vente du livret « Repères » dans les CRDP en 2007, preuve de l'intérêt porté au sujet par les acteurs de l'éducation nationale.

« Apprendre à porter secours » dès le plus jeune âge est non seulement un enjeu de santé publique avec une réelle construction de savoir mais également un apprentissage indispensable à la solidarité et à la citoyenneté.

Vous remerciant de prendre en considération cette demande pressante, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pr Bernard NEMITZ
Président de l'Association
Nationale des CESU

Dr Marc GIROUD
Président des
SAMU de France

Dr Patrick GOLDSTEIN
Président de la
Société Française de
Médecine d'Urgence

Pr Pierre CARLI
Président de la Société
Française d'Anesthésie-
Réanimation
Président du Conseil
Français de réanimation
cardio-pulmonaire

